

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Subvention sollicitée par la commune de Saint Crépin d'Auberoche pour la rénovation d'un logement communal conventionné – 214 Route des Cordonniers.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du 7 décembre 2017 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Considérant que l'opération de Saint Crépin d'Auberoche répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une localisation privilégiée, dans le centre bourg de St Crépin d'Auberoche,
- Une rénovation permettant d'améliorer le confort, notamment thermique, et la sécurité des locataires par le remplacement de la chaudière

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Saint Crépin d'Auberoche, par délibération du 3 septembre 2020, soutient également la rénovation de ce logement communal conventionné avec une participation de 1.561 €.

DECIDE :

Article 1er : d'accorder une subvention de 1 500 € pour les travaux d'amélioration du confort et de la sécurité des locataires.

Fait à Périgueux, le 22 JAN. 2021


Le Président
Jacques AUZOU

Affichée le : 22 JAN. 2021

Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Rénovation d'un logement communal conventionné – 214 route des Cordonniers– Commune de Saint Crépin d'Auberoche

- Ce logement est situé dans le centre bourg de Saint Crépin d'Auberoche ;
- La rénovation envisagée consiste à changement la chaudière vétuste qui prive le locataire de chauffage et d'eau chaude du fait des pannes à répétition. La nouvelle chaudière sera par ailleurs plus économe en gaz (système à condensation)
- Le loyer du logement conventionné est le suivant :

Type de logements	Forme	Loyer mensuel (€)
		PALULOS
T1bis	Individuel – 32 m2	151

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT		Ressources
Travaux d'adaptation de la salle de bain	3 061€	CA Grand Périgueux	1 500 €
		Commune de Saint Crépin d'Auberoche	1 561 €
TOTAL HT	3 061 €		
TOTAL TTC	3 367,10 €	TOTAL	3 061 €